

Révision du cadre financier pluriannuel 2007-2013 (modif. accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière)

2007/2213(ACI) - 18/12/2007 - Acte final

OBJECTIF : revoir le cadre financier pluriannuel 2007-2013 afin de financer le programme GALILEO.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2008/29/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière en ce qui concerne le cadre financier pluriannuel.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen et le Conseil modifient l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (ou [AII du 17 mai 2006](#)) afin **d'apporter une partie du financement nécessaire aux programmes GNSS** - système mondial de navigation par satellite - européens (EGNOS - GALILEO).

À cet effet, un accord a été obtenu en concertation budgétaire entre les deux branches de l'institution budgétaire le 23 novembre 2007, afin de relever les plafonds des crédits d'engagement dans la **sous-rubrique 1a** du cadre financier pour les années **2008 à 2013**. Celle-ci sera ainsi relevée de **1,6 milliard EUR à prix courants**. Ce relèvement sera compensé par un **abaissement** du plafond des crédits d'engagement dans la **rubrique 2 pour l'année 2007** à hauteur du même montant.

Les plafonds annuels des crédits de paiement seront ajustés afin de maintenir une relation ordonnée entre les engagements et les paiements. Cet ajustement sera neutre.

L'annexe I de l'accord interinstitutionnel est donc révisé pour prendre en compte cette modification.

À noter que cette modification a été directement intégrée dans le budget 2008 (voir [BUD/2007/2019](#)).